

Direction des finances et des marchés

RAPPORT N° 2021-5 – 1 . 1 . 1

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18/10/2021

Budget supplémentaire 2021 – budget général.

Le budget supplémentaire a traditionnellement pour objectif d'affecter le résultat constaté au compte administratif, d'inscrire les restes à réaliser et de procéder à l'ensemble des ajustements nécessaires à la hausse comme à la baisse des dépenses et des recettes, pour une exécution au plus près de la réalité des besoins.

Quelques ajustements limités en nombre portent sur un montant significatif, en raison du vote précoce, au mois de décembre dernier, du BP 2021, avant que la réalisation effective des prévisions budgétaires constatée à la clôture de l'exercice 2020 ne puisse être prise en considération. De même, le budget supplémentaire doit intégrer sur quelques postes budgétaires les effets du prolongement de la crise sanitaire. En dépit de ces deux facteurs d'imprévisibilité, les ajustements apportés par le budget supplémentaire aux prévisions du budget primitif 2021 conservent un caractère relativement marginal.

En fonctionnement, ils représentent en dépenses, 2,7% des crédits inscrits au BP et en recettes hors reprise du résultat, 2,6%. En investissement, l'ajustement des dépenses recouvre - 2,9% des inscriptions de crédit du budget primitif et celui des recettes +2,6%. Les modifications apportées au budget des autorisations de programme (BAP) consistent pour l'essentiel, au vu de l'avancement de chacune des opérations, en des re-phasages des crédits de paiement avec un montant global de -9,76 M€ sur l'exercice 2021. Hors participation du budget général au budget annexe d'assainissement (BAA), 16 autorisations de programme voient leurs montants ajustés pour un total de -1,15 M€.

Cet ajustement à la baisse des crédits de paiement 2021 permet de contenir au BS l'incidence sur le niveau de la charge nette des autorisations de programme, des reports arrêtés à un montant de 24,26 M€. Inscrite au BP 2021 à hauteur de 235,18 M€, dont 7,47 M€ au titre de la participation du budget général au budget annexe d'assainissement, cette charge nette se trouve portée à 249,68 M€ :

- reports +24,26 M€ ;
- ajustements et propositions nouvelles -9,76 M€.

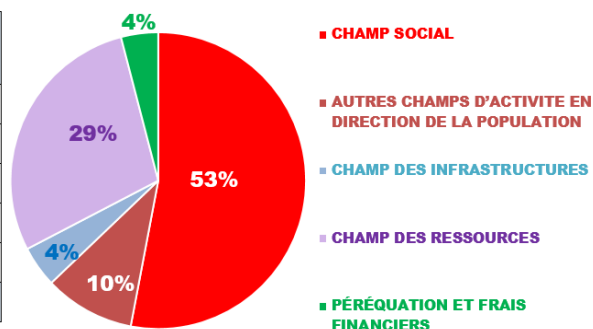
Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle de la charge nette du PPI.

Secteur	Charge nette PPI				
	BP 2021	Reports 2021	Propositions nouvelles au BS	Total BS 2021	Total 2021
Collèges et enseignement supérieur	73,79	9,47	+7,97	+17,44	91,22
Voirie et transports en communs	54,54	0,18	+0,07	+0,25	54,79
Environnement	5,16	1,84	+1,71	+3,54	8,70
Participation au BAA	7,47	-	-7,47	-7,47	-
Equipements sociaux	20,56	6,07	-2,06	+4,01	24,57
Bâtiments administratifs et aménagement numérique	40,42	5,31	-9,10	-3,79	36,63
Equipements culturels, sportifs, loisirs	1,76	0,21	-0,42	-0,21	1,55
Espaces verts	6,94	1,19	-1,46	-0,27	6,67
Aménagement et politique de la ville	3,53	-	+1,51	+1,51	5,04
Logement	21,00	-	-0,50	-0,50	20,50
Total	235,18	24,26	-9,76	+14,50	249,68
Charge nette hors participation au BAA et opération Eiffel	202,70	21,46	+3,71	+25,17	227,88

1 – LES PRINCIPAUX AJUSTEMENTS DE CREDIT

1 - 1 En fonctionnement, des dépenses tirées à la hausse principalement par les interventions sociales

Dépenses de fonctionnement - Approche par direction	BP	BS	BP + BS	% structure
CHAMP SOCIAL	739,32	+37,14	776,46	53,0%
AUTRES CHAMPS D'ACTIVITE EN DIRECTION DE LA POPULATION	145,12	-0,05	145,07	9,9%
CHAMP DES INFRASTRUCTURES	65,29	+0,47	65,76	4,5%
CHAMP DES RESSOURCES	411,52	+6,77	418,29	28,5%
PÉRÉQUATION ET FRAIS FINANCIERS	65,28	-5,73	59,55	4,1%
Total	1 426,53	+38,59	1 465,12	100,0%



Avec un total de 37,14 M€ sur un volume global tous secteurs confondus de 38,59 M€, les ajustements de crédit concernant le champ social représentent 96,2% des inscriptions proposées en dépenses de fonctionnement, avec cependant des évolutions contrastées selon les secteurs :

- o Les dépenses de RSA connaissent une évolution toujours soutenue nécessitant une inscription de crédit estimée à 19,04 M€ ;
- o Les frais de séjour en accueil familial et en établissement pour personnes handicapées nécessitent un ajustement de crédit de 8,62 M€. Au total, les crédits en faveur de l'autonomie sont abondés à hauteur de 11,22 M€ ;
- o Les crédits dédiés à l'aide sociale à l'enfance et aux mineurs non accompagnés recouvrent un besoin de 5,72 M€, compensé à la marge par une recette de 0,90 M€.
- o Le fonds unique de solidarité (FUS) dont les critères d'intervention ont été élargis provisoirement dans le contexte de la pandémie et dont le volume de demandes a progressé de 20%, fait l'objet d'une proposition d'abondement de crédit à hauteur de 1,02 M€ ;

Les crédits dédiés aux autres champs d'action du Département ainsi qu'à ses moyens d'intervention sont relativement stables avec un ajustement de +1,46 M€, soit une augmentation de 0,2% par rapport au budget primitif ;

- o Les effets de la pandémie se traduisent par une diminution de 1,00 M€ des crédits dédiés au forfait Améthyste ainsi que de ceux consacrés au fonctionnement des villages vacances pour un même montant ;
- o La poursuite de la crise sanitaire a engendré des dépenses relatives à l'achat de masques et une hausse du coût des frais de nettoyage des locaux pour un montant de 1,30 M€ ;
- o Les dépenses relatives à l'entretien, aux réparations des bâtiments et aux fluides donnent lieu à un abondement de crédit de 2 M€, en particulier en raison de la tempête du 19 juin dernier ;
- o Les crédits consacrés à la masse salariale peuvent pour partie être redéployés avec un ajustement de – 4,50 M€ proposé ;
- o Les crédits nécessaires au prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des DMTO peuvent être revus à la baisse pour un montant de 5,63 M€.

Les ajustements de nature comptable s'élèvent à un montant total de 7,80 M€ :

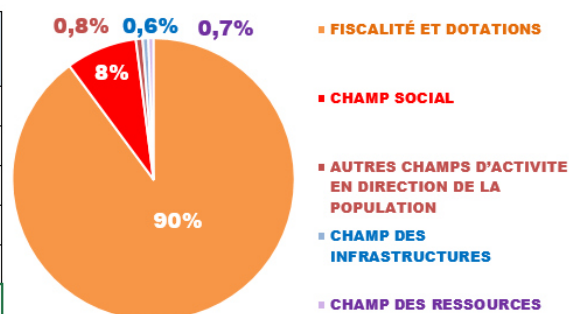
- o Les dépenses de contentieux et d'honoraires d'avocat, liées en particulier à l'indemnisation due dans le cadre de l'affaire Morelli, appellent une augmentation de crédit de 3,90 M€, compensée en recette par une reprise sur provision de 3,00 M€ ;
- o La dotation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant, ainsi que le crédit dédié aux admissions en non-valeur et créances éteintes font l'objet d'une proposition d'abondement à hauteur de 4,4 M€ compensée par une recette 4,0 M€ ;
- o Les équilibres des budgets annexes donnent lieu à un ajustement à la hausse de la participation du budget général pour un montant global de 1,20 M€ en progression de 2,5%.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

	BP 2021	BS	BP + BS	% Évo /BP
BAA	16,77	-0,02	16,75	-0,13%
BAFE	21,55	+0,29	21,84	+1,37%
BALDSE	1,18	+0,20	1,38	+17,02%
BAR	8,22	+0,73	8,95	+8,85%
Total	47,72	+1,20	48,93	+2,52%

1 - 2 En recettes de fonctionnement, la reprise des DMTO améliore sensiblement la capacité de financement du BS

Recettes de fonctionnement - Approche par nature et direction	BP	BS	BP + BS	% structure
FISCALITÉ ET DOTATIONS	1 361,28	40,80	1 402,08	89,9%
CHAMP SOCIAL	123,47	-6,89	116,58	8,1%
AUTRES CHAMPS D'ACTIVITE EN DIRECTION DE LA POPULATION	11,60	-2,42	9,17	0,8%
CHAMP DES INFRASTRUCTURES	9,92	-0,53	9,39	0,7%
CHAMP DES RESSOURCES	8,69	7,84	16,53	0,5%
Total hors reprise du résultat	1 514,95	38,80	1 553,76	100,0%



Avec un total de 40,8 M€, sur un volume global toutes natures de recettes confondues de 38,80 M€, les ajustements de crédit concernant la fiscalité et les dotations d'équilibre représentent 105,2% des inscriptions proposées en recettes de fonctionnement :

- Au vu de l'encaissement des DMTO au 31 août 2021 à hauteur de 256,0 M€, il est proposé de porter de 320 à 355 M€ cette inscription de recette, soit + 35 M€ ;
- Les autres recettes de fiscalité et dotations peuvent être revalorisées pour un montant global de + 5,8 M€ ;
- Eu égard aux obligations réglementaires, une reprise de provisions relatives à la dépréciation de l'actif circulant (4,0 M€) et aux risques contentieux (3,0 M€) est proposée pour un montant global de 7,0 M€ ;
- Une subvention du Ministère des solidarités et de la santé attribuée au Département dans le cadre de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance ainsi que celle relative au Plan de stratégie pauvreté permettent d'inscrire une recette de 0,9 M€ ;
- La fermeture et la baisse de la fréquentation des crèches départementales en raison de la pandémie conduisent à proposer une diminution des crédits de 7,0 M€. De la même manière, la fermeture et les restrictions apportées aux séjours dans les villages vacances induisent un ajustement des recettes à hauteur de - 1,3 M€ ;
- Les recettes afférentes au Plan d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE) doivent faire l'objet d'un ajustement à la baisse de 1,1 M€ ;
- Les mesures d'exonération temporaire prises dans le contexte de la crise sanitaire conduisent à proposer pour un montant global de 0,7 M€ l'ajustement à la baisse des recettes attendues de la redevance d'occupation du domaine public et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

1 - 3 En investissement, une charge nette allégée par un ajustement à la baisse des dépenses supérieur à celui des recettes

La charge nette de la section d'investissement se trouve allégée pour un montant de 13,45 M€.

➤ Des dépenses d'investissement ajustées au plus près des prévisions de réalisation en 2021

Les ajustements proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à -10,88 M€, dont - 11,68 M€ concernent des opérations pluriannuelles et + 0,80 M€ concernent des dépenses annuelles :

- Suite à une consultation de désignation d'un concessionnaire pour la Cité de la gastronomie infructueuse et à une révision à la baisse du coût du projet, le versement de la participation de 6 M€ du Département devrait s'échelonner sur trois exercices à partir de 2022, conduisant à proposer une réduction de 4,00 M€ de l'inscription de crédit en 2021 ;
- Le budget 2021 ayant été arrêté avant la clôture de l'exercice 2020, il n'a pas été possible d'y intégrer l'incidence des arbitrages opérés dans le cadre de la mobilisation des emprunts d'équilibre et un ajustement de crédit est proposé au titre du remboursement du capital de la dette pour un montant de +2,92 M€ ;
- La participation du Département au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris nécessite un abondement de 1,05 M€ ;
- La contribution du Val-de-Marne au Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement, le FS2I, d'un montant de 17,19 M€ au titre de l'exercice 2021 induit un abondement de crédit de 1,01 M€, accompagné plus avant d'une hausse de recette ;
- Le programme de défense contre les crues, qui permet des interventions sur berges, et les crédits dédiés aux études structurelles, de dimensionnement ou d'études géotechnique nécessaires à la gestion du patrimoine sur les berges de la Seine, de la Marne et de la Bièvre, font l'objet d'une revalorisation de 0,30 M€, tandis que la confortation du lit de la Bièvre à l'Hay-les-Roses mobilise une enveloppe de 0,40 M€ ;

- Les crédits dédiés à l'informatique donnent lieu à une proposition globale d'abondement de 0,70 M€ qui porte majoritairement sur les travaux de câblage, de téléphonie et d'équipements en ordinateurs des collèges (0,74 M€) compensée à la marge par des rephasages ;
- Il est proposé d'augmenter de 0,48 M€ le crédit destiné au versement du solde de la subvention à l'Éco campus ;
- Les projets portant sur les espaces verts font également l'objet de rephasages des crédits de paiement tenant compte de leurs rythmes d'avancement respectifs pour un montant total de -0,23 M€. On mentionnera en particulier la renaturation de la Bièvre à Arcueil et Gentilly (+1,15 M€), la coulée verte La Tégéval (- 0,96 M€), les travaux sur le secteur des Blondeaux nord sur le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (- 0,35 M€), la mise en œuvre du budget citoyen qui nécessite des études complémentaires (- 0,40 M€) ;

Il est précisé que l'ensemble des mouvements de crédit opérés sur le budget particulier de la Direction des espaces verts et du paysage, complété d'une inscription nouvelle de crédit à hauteur de 0,35 M€, permet en outre de prendre en compte, suite au violent orage du 19 juin dernier, une première phase de replantation portant sur 1 000 arbres.

Les dépenses inscrites en 2021 pour la protection phonique liée au RER A et pour le programme d'études et de travaux sur la liaison ferroviaire Massy-Valenton ne seront réalisées que partiellement (respectivement -0,32 M€ et -0,43 M€) ;

- Dans le champ des transports et de la voirie, l'avancement des différents projets conduit à proposer l'ajustement à la hausse des crédits de paiement pour une dépense totale de 7,82 M€, répartie sur quinze opérations au premier rang desquelles figurent l'appel de fonds reçu de l'État pour le Pont de Nogent (2,85 M€), les appels de fonds Île-de-France Mobilités pour le T9 (1,35 M€), le programme de travaux de conservation du réseau routier (0,89 M€), la RD 136 avenue Guy Moquet à Valenton (0,70 M€) et le programme de travaux de rénovation et de mise en sécurité des équipements routiers (0,57 M€).

En contrepartie, des ajustements à la baisse recouvrent, pour un montant de 9,08 M€, le rephasage de vingt opérations parmi lesquelles figurent notamment le Contrat d'intérêt national pour la Zac gare des Ardoines et Vitry Seine gare (- 3,27 M€), le Tzen 5 Vitry-Choisy (- 2,09 M€), le Téléval (- 0,92 M€) et l'aménagement cyclable au carrefour Pompadour (- 0,84 M€). Au total, l'ajustement proposé au BS pour le secteur transports et voirie s'établit à -1,26 M€ ;

- Les retards enregistrés par plusieurs EHPAD dans l'avancement de leurs projets conduisent à proposer une diminution des inscriptions de crédit consacrées au fonds de modernisation de ces établissements (- 0,71 M€) et aux subventions aux établissements d'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap (-1,17 M€) ;
- Les inscriptions proposées à la hausse et à la baisse pour les crédits de paiement afférents aux différents bâtiments départementaux, destinées à tenir compte de l'avancement des opérations ainsi que des imprévus apparus depuis le vote du budget primitif, se soldent par un ajustement total de -2,19 M€.

Le secteur des collèges fait l'objet d'une augmentation globale de crédit de 7,26 M€ qui concernent en particulier la re-construction du collège Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi (2,50 M€), l'extension du collège Henri Barbusse à Alfortville (2,30 M€), la construction du 2^{ème} collège de Valenton (1,33 M€), le collège Josette et Maurice Audin à Vitry-sur-Seine (1,20 M€), la construction du collège Zac du Plateau à Ivry-sur-Seine (0,85 M€), la construction du 6^{ème} collège à Champigny-sur-Marne (- 0,63 M€).

Les ajustements proposés pour le secteur des équipements sociaux s'élèvent à un montant de - 0,96 M€, la reconstruction de la crèche des Larris à Fontenay-sous-Bois étant le projet qui enregistre le plus fort décalage (-1,14 M€). Dans le secteur des équipements culturels, sportifs et de loisirs, la réduction de 0,42 M€ tient pour l'essentiel au délai observé dans la construction d'un gymnase au parc des Grands godets à Villeneuve-le-Roi (-0,20 M€). Enfin,

dans le secteur des équipements administratifs, la diminution de 8,07 M€ porte à titre principal sur la reconstruction du site Eiffel à Créteil (-6,00 M€) ;

- Les propositions d'équilibre du budget supplémentaire du budget annexe d'assainissement sur le volet des opérations d'eaux pluviales permettent un ajustement de dépenses de - 7,47 M€ au budget général, tandis que les propositions de budget supplémentaire formulées au titre des budgets annexes de restauration, du laboratoire départemental de santé environnementale et du budget annexe des foyers de l'enfance induisent un ajustement des subventions d'équilibre prévues au budget général pour un montant total de 0,86 M€.

➤ Des recettes d'investissement tirées à la hausse par la dotation du FS2I

Au total, l'ajustement des recettes d'investissement s'élève à un montant de + 2,57 M€, dont -1,92 M€ concernent des opérations pluriannuelles et + 4,49 M€ concernent des dépenses annuelles :

- Le financement accordé par le FS2I au département du Val-de-Marne à hauteur de 28,73 M€ permet au BS un ajustement budgétaire de +12,55 M€ ;
- L'estimation de la recette attendue au titre du FCTVA conduit à un ajustement de +1,62 M€ ;
- Le Fonds pour le financement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine Amont connaît un différé de versement de la part de la Région dans l'attente de la production du détail général des dépenses relatives au Cours Sud de la ZAC Ivry Confluences (-0,82 M€) ;
- Le rythme d'avancement des opérations de transports et de voirie induit un re-phasage des financements dont elles bénéficient pour vingt et une opérations et pour un montant total de - 1,16 M€. Il en est de même pour le secteur des bâtiments et des espaces verts dont les recettes sont respectivement ajustées de + 0,48 M€ et - 0,55 M€ ;
- Les recettes afférentes aux cessions de biens départementaux font l'objet d'un ajustement à la baisse de 4,12 M€, compte tenu des prévisions de report en 2022 de certaines d'entre elles ;
- Les recettes escomptées du Plan de relance pour un montant prévisionnel de 5,00 M€ ne pourront être encaissées qu'à compter de l'exercice 2022 et il est donc proposé de supprimer cette inscription en 2021.

2 – LE MONTANT DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE, L'INCIDENCE SUR L'ÉPARGNE ET L'EMPRUNT, L'ÉQUILIBRE PROPOSÉ

2 – 1 Le montant du projet de BS

Au global, hors provisions pour gestion de la dette (90,71 M€ et 120,00 M€) et hors remboursement de l'avance de DMTO (50 M€), budgets annuel et pluriannuel confondus, le projet de budget supplémentaire 2021 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement (RF)	38 801 553	2 568 570	Recettes d'investissement (RI)
Dépenses de fonctionnement (DF)	38 591 552	-10 879 871	Dépenses d'investissement (DI)
Solde positif en section de fonctionnement (RF-DF)	210 001	13 448 440	Solde positif en section d'investissement (RI-DI)

- La section de fonctionnement est quasiment stable entre le BP et le BS, avec un solde positif marginal de 0,2 M€, les inscriptions de dépenses et recettes étant ajustées dans des proportions comparables ;

- o La section d'investissement présente au BS un solde positif de 13,4 M€ (hors emprunt et hors remboursement de l'avance DMTO), l'ajustement des dépenses s'élevant à -10,9 M€ et celui des recettes à +2,6 M€.

2 - 2 L'incidence sur l'épargne et l'emprunt

L'épargne brute (hors reprise du résultat) baisse de 2,43 M€, passant ainsi de 88,57 M€ au budget primitif à 86,14 M€ à l'issue du BS. L'épargne nette est ramenée de 16,68 M€ au BP à 11,32 M€ (taux de 0,7% au lieu de 1,1% au BP). Il s'agit là cependant de montants prévisionnels et l'exécution des dépenses comme des recettes au cours du dernier trimestre de l'exercice peut infléchir cette évolution.

- o En investissement, l'augmentation des recettes (2,57 M€) et la diminution des dépenses (- 10,88 M€) génère un excédent de financement de 13,45 M€.
- o La progression de 36,20 M€ de l'autofinancement et le faible déficit de financement de l'investissement (0,90 M€) permettent un ajustement à la baisse de l'emprunt d'équilibre. Compte tenu du report d'emprunts de 14,35 M€ constaté lors du vote du compte administratif 2020, la diminution de cette recette à l'issue du BS s'établit à 35,30 M€ (14,35 M€ de reports – 49,65 M€ d'ajustements), ramenant ainsi l'enveloppe d'emprunt de 192,00 M€ à 156,70 M€.

2 – 3 L'incidence de l'affectation du résultat et de la reprise du résultat

Le budget supplémentaire 2021 a également pour vocation :

- o d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'année précédente.

Le compte administratif 2020 a dégagé un excédent brut en section de fonctionnement de 85,99 M€ et un excédent en section d'investissement de 12,53 M€. Une fois pris en compte le solde des restes à réaliser en investissement à hauteur de 12,53 M€ (restes à réaliser des dépenses 26,88 M€ - reports d'emprunts 14,35 M€ = -12,53 M€), le résultat net de clôture s'établit de 85,99 M€. Ce résultat est ramené à un montant de 35,99 M€ après prise en compte de la nécessité de rembourser en 2021 l'avance remboursable de DMTO de 50,00 M€, perçue en 2020 par le Département pour compenser la perte de rendement de cette imposition en raison de la crise sanitaire.

Cette nécessité de rembourser en 2021 l'avance de 50,00 M€ perçue en 2020 conduit à répartir l'affectation de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 35,99 M€ en résultat de fonctionnement reporté
- 50,00 M€ en recette d'investissement ;
- o de reprendre les restes à réaliser constatés au compte administratif 2020, qui deviennent des reports. Ils s'élèvent à 26,88 M€ en dépenses d'investissement et à 14,35 M€ en recettes, correspondant aux reports d'emprunt.

2 – 4 L'équilibre du projet de BS 2021

Afin de mieux appréhender le projet de BS proposé à l'Assemblée départementale, les provisions constituées en vue de la gestion active de la dette et équilibrées en dépenses et en recettes, ainsi que la dépense afférente au remboursement de l'avance de DMTO, font l'objet d'une comptabilisation distincte. Sur cette base, l'équilibre du projet de BS 2021 peut se résumer comme suit :

